



Reduction de preavis a 1 mois

Par **killian22**, le **30/04/2018** à **00:19**

Bonjour, j'aimerais savoir si il est possible d'écourter le préavis de 3 mois à 1 mois, en présentant un courrier à mon propriétaire, écrit par mon employeur, stipulant qu'il ne souhaite pas me garder à la suite de mon CDD. Est ce que je pourrais utiliser le motif "perte d'emploi" et donc envoyer mon préavis de 1 mois à mon propriétaire, avec ce courrier de mon patron comme justificatif, avant la fin de mon CDD, qui se termine dans 2 mois? Je souhaiterais donc quitter mon logement avant la fin de mon CDD, puisque je souhaite louer une maison moins cher une fois mon contrat terminé.

Par **morobar**, le **30/04/2018** à **07:48**

Bonjour,
La perte d'emploi se situe dans 2 mois.
La lettre de votre employeur n'a aucune valeur, puisqu'il peut changer d'avis dès le lendemain.

Par **killian22**, le **30/04/2018** à **10:02**

Bonjour, j'ai lu sur d'autres forum, qui citaient des pourvoi de jurisprudence, qu'en revanche il était possible de quitter le logement à la date de le fin du CDD, si le préavis est envoyé 1 mois à l'avance, est-ce possible?

Par **Lag0**, le **30/04/2018** à **11:08**

Bonjour,

La fin de CDD est bien un motif de préavis réduit. Cependant, il faut qu'au moment de la dépose du congé, le CDD soit terminé, donc que la condition soit effective.

Vous devez, d'ailleurs, joindre à votre lettre de congé, le justificatif de fin de contrat.

Dans votre cas, cela ne servirait à rien puisque votre CDD se termine dans 2 mois. Si vous donnez congé maintenant, avec le préavis normal de 3 mois, votre bail se terminera au même moment que si vous donnez congé dans 2 mois avec préavis d'un mois...